

# **Compte rendu**

## **Conseil Municipal**

### **Mercredi 4 mai 2022 à 20 h 30**

**Absents excusés : Mme Céline VANOTTI (procuration M. Benoît MEYER) – M. Didier ROULIN  
(procuration M. Julien GUYONNEAU)**

➤ Ajout point complémentaire : demande de subvention travaux voirie

#### **1 – Urbanisme**

PC M. CHOPARD Marc grande rue – création de deux pergolas

PC M. LEBLANC Christophe 2 rue de Chazal – construction d'une maison

DP M. GAGLIARDI Manu 2 rte de Besançon – transformation de local commercial en appartements

DP M. GUERDER route d'Epeugney – création d'une tonnelle

DP M. CULOT Eric rue des Tilleuls – pose de volets roulants

DP M. ROUSSEL Eric Grange Mathieu – fermeture terrasse couverte et pose fenêtre de toit

#### **2 – SIVOM : projet de construction école primaire de Charnay**

Communes concernées par le projet : Chenecey-Buillon – Courcelles – Palantine – Rouhe et Charnay.

En 2021, un projet de réhabilitation de l'école primaire de Charnay avait été envisagé. Il s'agissait de rénover les deux modulaires existants et de construire une extension ossature bois pour accueillir un bureau et un espace de rangement. Le coût de ces travaux s'élevait à 700 000 euros HT.

En 2022, le Président du SIVOM Charencey sur Loue présente un nouveau projet qui concerne la construction en ossature bois d'une école primaire avec 2 salles de classe et annexes en remplacement du projet initialement évoqué en 2021 de réhabilitation de l'existant. Le montant estimé de ce nouveau projet s'élève à 1 511 344,28 euros HT pour une assiette éligible de 1 100 000 euros HT.

Par ailleurs, d'autres dépenses non comptabilisées dans le nouveau projet présenté seront à prendre en considération (taxes courantes, taxes et contributions ponctuelles, assurances, équipement mobilier, équipements propres à l'activité).

Deux réunions se sont déroulées, la première avec le Secrétaire Général de la Préfecture et les maires et la seconde avec une partie des financeurs (Etat/SYDED). Le Département et la Région n'étaient pas présents. L'Etat souligne que le projet présenté est très onéreux pour les finances du syndicat. Des craintes sont exprimées quant à la période (surcote des travaux/ hausse des taux d'intérêts/délai d'intervention).

Ce projet de construction pourrait bénéficier de subventions sur la base de l'assiette éligible, soit :

- Etat : 30 % voire 35 % maximum
- Région : aucune subvention sur le bâti neuf
- Département : 15 % maximum

Le Conseil Municipal exprime ses inquiétudes quant à la présentation de ce nouveau projet qu'il considère trop onéreux et souhaite que le SIVOM puisse réétudier le projet. En effet, le coût de la construction n'est pas définitif et peut faire l'objet, dans la conjoncture actuelle, d'un dépassement dû aux matériaux employés (ossature bois) et tient compte également de la fermeture d'une classe à la rentrée scolaire 2023.

### **3 – SIVOM : terrains à identifier au nom du SIVOM**

**(Parcelles 028/027/005/006/007/008/009/046/071/072/0075)**

Les parcelles cadastrées, citées ci-dessus, sur la Commune de Chenecey-Buillon dont les infrastructures dépendent du SIVOM doivent faire l'objet d'un changement de propriétaire.

Aussi, pour se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, ces parcelles doivent être transmises au SIVOM par actes notariés.

**Délibération : unanimité.**

### **4 – Projet Maison Séniors**

La commune de Chenecey-Buillon est en cours d'acquisition d'un terrain pour y implanter une Maison des Seniors à l'entrée du village. La signature chez le notaire est imminente.

Afin de découvrir les réalisations de la société KALIA Senior, la Commune a visité l'une de ses structures, située sur la commune de Busy.

Actuellement, la municipalité est à la recherche d'un prestataire qui pourrait prendre en charge la totalité du financement pour la réalisation de 8 à 10 logements à loyer modéré et qui se chargerait également d'assurer la gestion de cette structure.

### **5 – SYDED – adhésion Groupement Maintenance Eclairage Public**

Actuellement, l'entretien de l'éclairage public est réalisé ponctuellement à la demande de la Commune de Chenecey-Buillon par la société BALANCHE électricité.

La Commune envisage de transmettre cette compétence d'entretien à un organisme privé pour un service complet de maintenance et d'exploitation en assurant un délai d'intervention rapide.

Le coût annuel est de 20 euros par point lumineux. Actuellement 140 points lumineux sont implantés sur la commune de Chenecey-Buillon.

**Délibération : 1 abstention, 1 contre et 11 pour.**

## **6 – Demande de Jérôme GAUTHIER : facture d'eau et assainissement (suite à fuite) maison située rue Combe Tollin.**

M. Jérôme GAUTHIER sollicite la municipalité pour un remboursement d'une partie de sa facture d'eau et assainissement suite à une fuite d'eau.

La Commune rappelle que la réglementation en vigueur indique qu'il faut produire une facture de réparation des dégâts émanant d'un professionnel pour pouvoir prétendre à un remboursement.

La Municipalité demande donc à M. Jérôme GAUTHIER de présenter ce document afin de répondre à sa demande d'écrêtement ( Cf règlement d'eau).

## **7 – Cartes jeunes 2022**

Pour l'année 2022, le conseil municipal décide d'offrir les « cartes jeunes » aux enfants et adolescents âgés de 0 à 18 ans qui en feront la demande auprès du secrétariat de mairie.

**Délibération : unanimité**

## **8 – Emplois jeunes Eté**

La Commune de Chenecey-Buillon reconduit pour cet été 2022 les « emplois-jeunes » pour intégrer le service technique. Ces emplois sont proposés à de nouveaux candidats, âgés de 18 ans minimum, détenteurs d'un permis de conduire dont les parents ne sont pas élus.

Seront prioritairement retenus, les jeunes n'ayant pas encore travaillé pour la collectivité.

Merci d'adresser vos CV à Mme le Maire avant le 7 juin.

**Délibération : Unanimité**

## **9 – Manifestations**

Un flyer concernant toutes les différentes manifestations organisées sur la Commune de Chenecey-Buillon de mai à septembre 2022 sera distribué dans chaque boîte aux lettres.

Parmi ces manifestations, la municipalité souligne que :

- Le samedi 14 mai 2022 à 17h30 (salle de convivialité) une rencontre est organisée entre les habitants et les élus pour évoquer les travaux réalisés et les projets à venir. A l'issue de cette rencontre un apéritif sera offert.
- Le samedi 21 mai 2022 de 10h00 à 12h00 la municipalité invite les habitants à découvrir la réfection de l'atelier communale.
- Du 7 au 11 juin 2022 sur la Commune de Chenecey-Buillon (au bord de la Loue derrière l'Eglise) la compagnie théâtrale « LES 2SCENES » propose au tarif unique de 9 euros un spectacle sur le thème « retour en terrain connus ».

## **10 – Point complémentaire : Demande de subvention travaux voirie**

- Demande subvention dans le cadre des contrats de territoires P@C-C@P25/amende de police
  - Plateau ralentisseur Route d'Epeugney
    - ✓ Devis entreprise COLAS : 8 029,10 HT
  - Réfection chemin du Gouffre en enduit bicouche
    - ✓ Devis entreprise COLAS : 7 739 euros HT
  
  - Réfection Chemin de la Milière
    - ✓ Entreprise TISSERAND : 1500 euros HT
    - ✓

**Délibération : 12 voix pour et 1 abstention**

## **11. Divers**

Néant

Fin de séance 22h30.

Le Maire

Laurence BREUILLOT